

**« Ville de Lausanne : interface pour l'apprentissage »**

Réponse au postulat de M. Serge Segura

*Rapport-Préavis n° 2006/55*

Lausanne, le 5 octobre 2006

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

**Objet du rapport-préavis**

Le postulant sollicite de la part de la Municipalité une série de mesures visant à favoriser « l'interaction entre le monde professionnel et les élèves des écoles lausannoises » aussitôt que possible durant la scolarité.

La Municipalité apprécie le souci du postulant en la matière mais elle souligne que l'essentiel des dispositions qu'il souhaite voire réalisées relèvent de la compétence du Canton et que, de surcroît, ce dernier les a déjà mises en œuvre. La Municipalité tient à noter que l'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP) du Département de la formation et de la jeunesse propose sur son site internet <http://www.orientation.vd.ch/> une remarquable palette de prestations à l'intention des jeunes s'intéressant à l'apprentissage.

Les cinq centres régionaux d'information sur les études et les professions (CIEP), parmi lesquels celui sis à la Rue de la Borde 3d à Lausanne, offrent aux jeunes pratiquement tout ce que le postulant préconise, entre autres une bourse de places d'apprentissage tenue à jour en temps réel, l'offre de stages de tous types, des zooms sur les métiers, un panorama des professions, un calendrier exhaustif de toutes les manifestations et séances d'information en rapport à l'apprentissage qui se déroulent dans notre canton. Auprès des centres régionaux et dans chaque établissement secondaire lausannois, des spécialistes sont à la disposition des jeunes pour les guider, leur fournir un conseil, leur proposer une analyse rapide et pertinente de leur situation. Les possibilités de formation dans le canton de Vaud sont présentées sous forme de brochure ou sur Internet. Plus de 600 professions et fonctions sont décrites en détail. Des dossiers d'information professionnelle sont disponibles à raison de plus d'une centaine de titres, couvrant des activités allant de l'architecte au vitrier passant par le graphisme, la

mode et l'habillement. Des DVD et des vidéos permettent également de découvrir les métiers en images. En consultant le site mentionné ci-dessus, le postulant pourra vérifier à quel point les mesures qu'il appelle de ses vœux sont déjà une réalité opérationnelle.

Si, comme on vient de le voir, l'orientation scolaire et professionnelle est aujourd'hui incluse dans un dispositif cantonal, tel n'a pas toujours été le cas. Avant la redistribution des missions, mise en place par le processus EtaCom, l'Office régional d'orientation scolaire et professionnelle (OROSP) était en effet un service communal, intégré dans la direction dite "des écoles" (aujourd'hui de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation -DEJE-). Directement parfois, mais surtout à travers l'OROSP, la Ville de Lausanne a donc été très impliquée dans l'ensemble des démarches entreprises pour favoriser le passage délicat qui marque la transition de l'école à l'apprentissage : mise en place de Futur'app, participation à Planète Métiers (le salon de l'apprentissage) et séances d'information pour les élèves approchant du terme de leur scolarité obligatoire. Rappelons toutefois que Futur'app qui se proposait de créer un lien direct entre l'école et le monde des métiers, en permettant aux entreprises de promouvoir l'apprentissage au travers de forums et de visites n'a pu être malheureusement pérennisé, faute d'un intérêt suffisant de la part des élèves.

Le transfert aujourd'hui achevé de l'orientation professionnelle au Canton n'a pas pour autant signifié la fin des efforts de la Commune dans ce domaine. C'est ainsi que dès la fin des années nonante, alors que le processus EtaCom n'en était qu'à s'amorcer, un groupe de travail "apprentissage-orientation" a été créé à l'initiative de la Direction des écoles, regroupant autour de la Conseillère municipale des représentants des entreprises, des associations économiques et de la formation professionnelle. Toujours actif, ce groupe poursuit aujourd'hui ses réflexions, pour rechercher des solutions ou formuler des propositions, maintenir et resserrer les liens entre l'école et les milieux économiques soucieux de se faire connaître, de présenter leur expérience et leurs attentes, en conservant une vision transversale entre les instances communales et cantonales. D'autre part, plusieurs actions continuent à être menées conjointement par le Centre cantonal d'orientation scolaire et professionnelle et le Service communal des écoles primaires et secondaires. La Commune de Lausanne reste donc présente et active dans ce domaine sensible où il est essentiel d'imaginer des dispositifs innovants et de formuler des propositions concrètes pour ceux qui souhaitent s'engager dans la voie de l'apprentissage.

Au plan des réalisations ou des intentions concrètes, mentionnons encore que la Commune de Lausanne offre 15 lieux de stages (où peuvent se succéder plusieurs élèves durant l'année scolaire) et qu'elle a annoncé sa volonté de porter de 116 aujourd'hui à 200 d'ici à 2015 le nombre de ses apprentis.

La Municipalité entend ainsi rappeler qu'elle reste attentive à cette question et qu'elle entend poursuivre ses efforts dans ce domaine. Elle estime par contre que les outils mis en place par les services cantonaux ont fait leurs preuves et que si elle acceptait d'entrer en matière sur les sollicitations du postulant, elle ne pourrait au mieux que dupliquer à l'échelle de notre Commune l'excellent travail déjà réalisé par l'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle, occasionnant de la sorte un doublon et une dépense inutile.

Par ailleurs, la Municipalité rappelle que, dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique de formation du personnel, elle a adjoint au Service du personnel une coordinatrice qui a pour mission de faciliter les démarches touchant à l'apprentissage. Le postulant trouvera d'autres indications au sujet de la politique de l'apprentissage préconisée par la Municipalité dans la réponse à venir à la motion de M. Grégoire Junod qui demande le doublement du nombre de places d'apprentissage dans notre administration communale à l'horizon 2008.

Enfin, la Municipalité constate que, si les interfaces écoles - apprentissages paraissent suffisantes, l'accès à l'apprentissage est de plus en plus difficile pour les jeunes issus de la « voie secondaire à options » (la quasi-totalité des jeunes de 18 à 25 ans bénéficiaires de l'aide sociale à Lausanne sont issus de cette voie ». Ainsi qu'elle l'a indiqué dans son rapport-préavis n° 2006/45 « Réponse de la

Municipalité à la motion Claire Attinger *Pour favoriser les mesures d'insertion des jeunes à l'aide sociale* »<sup>1</sup>, elle étudiera la possibilité de prendre des mesures tendant à remédier à cet état de faits.

Sous réserve des dispositions à prévoir dans les deux rapports-préavis mentionnés précédemment, la réponse de la Municipalité au postulant n'a aucune conséquence sur le budget.

### **Conclusions**

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le rapport-préavis N° 2006/55 de la Municipalité, du 5 octobre 2006 ;  
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner ce rapport-préavis ;  
considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Serge Segura.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :  
Daniel Brélaz

Le secrétaire :  
François Pasche

---

<sup>1</sup> BCC (pas encore publié)